

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2021-069

PUBLIÉ LE 31 MARS 2021

Sommaire

26_DDCS_Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Drôme / Service des Affaires Générales

26-2021-03-29-00001 - Arrêté du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme (2 pages)

Page 3

26_DDCS_Direction Départementale de la
Cohésion Sociale de la Drôme

26-2021-03-29-00001

Arrêté du 29 mars 2021 portant organisation de
la direction départementale de l'emploi, du
travail et des solidarités de la Drôme



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° ~~26-2021-03-29-00001~~ du 29 mars 2021

**portant organisation de la direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de la Drôme**

Le Préfet de la Drôme

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 13 février 2019 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH en qualité de préfet de la Drôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2020-07-22-002 du 22 juillet 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;

Vu l'avis du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de la Drôme en date du 15 mars 2021 ;

Vu l'avis du comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne Rhône Alpes en date du 16 mars 2021,

Vu la présentation du projet d'arrêté au comité de l'administration régionale du 17 mars 2021 ;

Vu la proposition du préfigurateur pour la création de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Drôme,

A R R Ê T E

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 07 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr@drome.gouv.fr

1 / 2

Article 1er : La direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme exerce, à compter du 1^{er} avril 2021, sous l'autorité du préfet de la Drôme, à l'exception des services relevant du système d'inspection et de législation du travail, les attributions définies à l'article 4 du décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles.

Article 2 : La direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme est composée des services suivants :

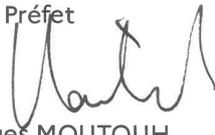
- la direction,
- la mission d'appui à la stratégie et aux ressources,
- la délégation aux droits des femmes et à l'égalité,
- le secrétariat du comité médical et de la commission de réforme,
- le pôle insertion sociale et politiques de solidarité composé des services suivants :
 - le service accès aux droits des personnes fragiles,
 - le service entrée dans le parcours résidentiel et intégration,
 - le service accès et maintien dans le logement,
- le pôle insertion professionnelle et politiques de l'emploi :
 - le service insertion par l'emploi,
 - le service développement de l'emploi et des compétences,
- le pôle travail composé des services suivants :
 - le service accompagnement et relations du travail,
 - d'unités de contrôle

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 10-00004 du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale de la Drôme est abrogé le 1^{er} avril 2021.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Valence, le 29/03/2021

Le Préfet


Hugues MOUTOUH